Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE	**PLAN REGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (PRITH)** **Projets territoriaux de LOZERE**	PRITH OCCITANIE Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

Intitulé de l'action	**Action de mobilisation des entreprises en faveur de l'accès à l'apprentissage de jeunes adultes handicapés**
Contact – Interlocuteur de l'action (nom – STRUCTURE)	UPIL : Mme BROS Valérie (Secrétaire Générale) Courriel : vbros@medef-lozere.fr Téléphone : 04.66.49.17.49
Descriptif action – Réalisations attendues	L'action consiste, via **une large mobilisation partenariale**, à accompagner des jeunes en situation de handicap vers l'apprentissage. L'UPIL **mobilise son réseau d'entreprises** pour accueillir un jeune en stage de découverte professionnelle, en cas de besoin de validation d'un projet professionnel, puis intervient en appui, si besoin, de la contractualisation du contrat d'apprentissage. Un **comité technique de suivi de la situation de chacun des jeunes se réunit tous les trimestres**. Ces temps d'échanges partenariaux permettent de **mutualiser l'expertise de chacun** des acteurs, qu'ils relèvent du monde économique, de la formation professionnelle, du secteur médico-social et du handicap.
Objectifs visés	• Accompagner les jeunes en situation de handicap pour favoriser leur orientation vers l'apprentissage. • Faciliter les mises en relation entre les jeunes adultes en situation de handicap ayant un projet d'insertion et les entreprises lozériennes en développant l'accès à l'emploi par l'alternance. • Assurer l'interface et la médiation avec l'entreprise en vue d'aboutir à une période de stage ou de contrat d'apprentissage • Accompagner les partenaires dans la réforme de l'apprentissage
Périmètre couvert (territoire, public(s) cibles , volumétrie)	L'action se déroule sur l'ensemble du bassin d'emploi de la Lozère. L'objectif est d'accompagner une **moyenne de 7 à 8 jeunes** en situation de handicap, de plus de 16 ans, relevant ou non d'un établissement sanitaire et social (IMPRO, CMP ou ITEP) bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de

	l'être, par an.
Principaux acteurs concernés et/ou porteur de projet	<u>Instituts participants</u> : • ITEP BELLESAGNE • IMPro LE GALION • SESSAD PRO • ITEP MARIA VINCENT • CEM - CRF de Montrodat • ESAT LA COLAGNE • ULIS Lycée Peytavin La coordination générale de l'action est assurée par l'UPIL-MEDEF.
Partenaires associés	• CFA de MENDE + CFAS, CFAA de MARVEJOLS • CAP EMPLOI • MDA / MDPH • Centre de gestion de la Fonction Publique • MLI • DIRECCTE • Association Le Clos du Nid- Pole travail adapté • HANDIWORK • GRETA
Calendrier Prévisionnel Dates de début / fin du projet	L'action, existant depuis 2006, se déroule du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.
Budget prévisionnel et cofinancement	Conventionnement Etat UT48 – MEDEF LOZERE : 5000€
Demande de financement au titre du PRITH 2020	**5000€**
Axe de référence du PRITH	